

## **CHAPITRE 3 :**

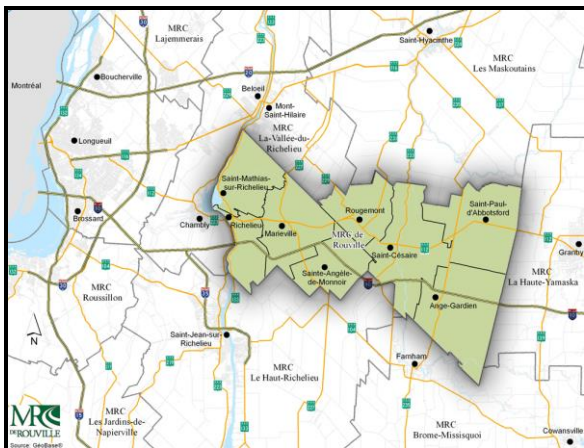
### **PORTRAIT DU TERRITOIRE**

Ce chapitre dresse un portrait général des principales caractéristiques physiques et socio-démographiques de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Il décrit également les grandes composantes de l'organisation spatiale du territoire. Cette mise en situation permet de mieux comprendre les enjeux d'aménagement et les politiques d'urbanisme qui en découlent.

#### **3.1 LOCALISATION ET ACCESSIBILITÉ**

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est localisée dans la partie centre sud de la MRC de Rouville (voir figure 3-1). Cette dernière fait partie de la région administrative de la Montérégie.

**FIGURE 3-1 :**  
Territoire de la MRC de Rouville



Les principaux axes routiers du territoire sont l'autoroute 10, qui traverse la municipalité dans un axe ouest / est et la route 227 qui est orientée nord / sud. Mentionnons qu'une petite section de la route 112 traverse l'extrémité nord du territoire municipal.

#### **3.2 MILIEU PHYSIQUE**

Le territoire municipal couvre une superficie de 45,49 km<sup>2</sup>. La topographie y est peu accentuée.

Selon la classification utilisée par l'Inventaire des terres du Canada, les sols offrent un potentiel plutôt moyen pour l'agriculture.

Selon les données de la MRC de Rouville<sup>1</sup>, en 2009 les boisés occupaient une superficie de 471 hectares, soit une proportion de 13,4 % du territoire municipal, alors que la moyenne régionale s'établit à 15,7 %. De 1993 à 2009, le couvert forestier a enregistré une perte de 33 hectares.

Soulignons qu'on ne retrouve pas de cours d'eau majeur sur le territoire municipal.

<sup>1</sup> MRC de Rouville, Schéma d'aménagement et de développement révisé, juin 2015, page 34

### 3.3

#### ***CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES***

Selon les données du recensement 2011 (Statistique Canada), la population de la municipalité s'élevait à 1 812 résidents, ce qui en fait la municipalité la moins peuplée de la MRC.

Il s'agit d'une hausse de 24,9 % par rapport à la population de 2001 qui était de 1 450 personnes. Ce taux d'augmentation est largement supérieur à celui enregistré pour l'ensemble de la MRC de Rouville durant la même période, qui était de 19,0 %.

En ce qui concerne le nombre de ménages, celui-ci se situait à 672 en 2011, en hausse de 34,4 % par rapport à 2001. La croissance plus rapide du nombre de ménages, par rapport à l'augmentation observée pour la population, s'explique en grande partie par le fractionnement des ménages.

En 2011, la municipalité regroupait sur son territoire 5,1 % de la population et 4,7 % des ménages de la MRC.

**TABLEAU 3-1 : Évolution de la population 2001 - 2011**

	2001	2006	2011	Variation 2001-2011 (%)
<b>SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR</b>	1 450	1 540	1 812	24,9
<b>MRC DE ROUVILE</b>	29 980	31 365	35 690	19,0

**TABLEAU 3-2 : Évolution des ménages 2001 - 2011**

	2001	2006	2011	Variation 2001-2011 (%)
<b>SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR</b>	500	572	672	34,4
<b>MRC DE ROUVILE</b>	11 350	12 289	14 412	27,0

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 9,9 % de la population totale en 2011, alors que la proportion observée à l'échelle de la MRC était de 13,9 %. Cet indicateur est le signe d'une présence importante de jeunes ménages.

Sur le plan économique, soulignons qu'en 2010, le revenu médian des familles s'établissait à 62 404 \$ \$, un chiffre supérieur à la moyenne provinciale qui était de 59 560 \$.

Parmi les autres données socio-économiques, on note que :

- Les personnes sont propriétaires de leur logement dans une proportion de 85,6 % (61,2 % à l'échelle provinciale).
- Les habitations unifamiliales représentent 74,1 % du parc de logements.
- 53,3 % des adultes âgés de 25 ans et plus avaient terminé des études postsecondaires (59,6 % à l'échelle provinciale).

- Les principaux secteurs dans lesquels œuvre la population active sont, dans l'ordre : les soins de santé (14,0 %) ; la construction (12,9 %) ; la fabrication (11,9 %) ; le commerce de détail (10,3 %) et l'agriculture (7,8 %).

### 3.4

#### **ORGANISATION SPATIALE**

L'organisation spatiale s'articule autour de deux principales composantes : le noyau urbain et la plaine agricole. Cette dernière compte également des espaces boisés et des milieux humides.

##### *Noyau urbain*

Le noyau urbain d'origine s'est développé autour de l'axe de la rue Principale. Le développement urbain récent, essentiellement résidentiel, a été réalisé dans le secteur situé au nord de la rue Girard, avec la construction des rues Dubois, des Prés-Verts et, en 2007, de la rue Réjean.

Les usages commerciaux sont limités à quelques services de base : marché d'alimentation, restauration, coiffure, vente et entretien de véhicules. Quant à la fonction industrielle, elle est absente du territoire municipal.

Sur le plan des usages publics et institutionnels, la municipalité comporte une gamme complète de services communautaires : école primaire, église, bureau municipal, terrain de jeux, bibliothèque. En ce qui concerne les infrastructures, le noyau urbain ainsi que certaines sections de rangs contiguës au périmètre d'urbanisation sont desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

##### **Plaine agricole**

Avec 98,9 % du territoire municipal dans la zone agricole, le milieu agricole constitue la composante prédominante de l'organisation territoriale.

Les orientations gouvernementales et la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAQ) font en sorte que le milieu agricole joue un rôle extrêmement structurant en matière d'aménagement du territoire.

La plaine agricole est constituée, en majorité, de sols de classe 4 selon la classification utilisée par l'Inventaire des terres du Canada (voir figure 3-2). Il s'agit de sols qui présentent de graves limitations qui restreignent la gamme de cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales.

Cependant, en raison des conditions climatiques favorables et l'apport des pratiques agricoles modernes, ces terres offrent généralement un bon rendement pour l'agriculture.

Règle générale la zone agricole a conservé son homogénéité et a été peu perturbée par des activités autres qu'agricoles. Soulignons cependant la présence des activités suivantes :

- un terrain de camping, auquel est adossé un parc de maisons modulaires, situé en bordure du rang de la Côte-Double ;
- un terrain de golf, dont l'emplacement chevauche également le territoire de la municipalité de Rougemont, localisé en bordure de la route 112 ;

FIGURE 3-2 : Potentiel agricole des sols

- de petits chapelets d'usages résidentiels ou commerciaux formant des secteurs déstructurés. Les usages qu'on y retrouve bénéficient de droits acquis ou d'autorisations accordées en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

#### *Espaces boisés et milieux humides*

On trouve également sur le territoire des espaces boisés ainsi que des milieux humides (voir figure 3-3).

Le milieu boisé le plus important se situe dans la partie centre est du territoire. Ailleurs, la forêt est plutôt fragmentée et se localise le plus souvent à l'extrémité des terres agricoles.

La plupart des milieux humides identifiés sur le territoire municipal sont situés dans les boisés. Les informations quant à leur valeur et leurs caractéristiques restent à être complétées.

### **3.5**

#### ***INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT***

La principale voie d'accès du territoire municipal est l'autoroute 10. Faute d'échangeur sur le territoire municipal, les usagers doivent emprunter les sorties situées sur le territoire de Marieville ou de Saint-Césaire.

La piste cyclable régionale «La Route des Champs», qui emprunte l'emprise d'une ancienne voie ferrée, traverse la partie nord du territoire municipal, parallèlement à la route 112.

### **3.6**

#### ***ENJEUX D'AMÉNAGEMENT***

Cette section du document dresse un survol des principaux enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire de la municipalité.

#### ***Milieu agricole***

- Protection des terres agricoles.
- Recherche d'un équilibre à long terme entre les besoins en espace des activités urbaines et le territoire agricole.
- Gestion des odeurs provenant de certaines pratiques agricoles.

#### ***Développement urbain***

- Optimisation de l'espace dans le périmètre d'urbanisation.
- Rentabilisation des infrastructures.
- Densification du développement.
- Adhésion aux principes de l'urbanisme durable.

#### ***Environnement***

- Protection des espaces boisés.
- Caractérisation des milieux humides.
- Protection du milieu riverain des cours d'eau.
- Contribuer à la protection des ressources Eau et Air.

#### ***Ensembles et éléments d'intérêt***

- Protection de l'ensemble patrimonial du noyau villageois.
- Protection des bâtiments d'intérêt patrimonial le long de certains rangs.

**FIGURE 3-3 :**

**Principales composantes de l'organisation spatiale du territoire**

- noyau urbain ;
- boisés ;
- milieux humides ;
- secteurs déstructurés ;
- camping ;
- golf ;
- piste cyclable ;
- secteurs d'intérêt patrimonial et esthétique ;
- principales voies de circulation.